

REGLEMENT INTERIEUR

Abonnement Ateliers et Stages Montessori

Lieu : 18 Allée de la Barbanne – 33500 LES BILLAUX

Ce document est à lire attentivement, vous devrez **renvoyer le coupon situé en fin de règlement avec la mention « lu et approuvé » manuscrite, et signé par les deux parents ou le responsable légal.**
L'acceptation du présent règlement validera l'inscription de votre enfant au Stage.

1 Horaires

L'Atelier aura lieu chaque semaine, au jour et aux horaires retenus. Les Ateliers n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires de l'Académie de Bordeaux ni les jours fériés sauf indication contraire de l'Éducatrice.

Les Stages se déroulent pendant les vacances scolaires, vous vous inscrivez spécifiquement pour une semaine avec des horaires précis. La semaine peut être renouvelée autant de fois que vous le désirez.

L'abonnement aux Ateliers ne donnent pas accès aux Stages et inversement.

- L'accueil et la sortie des enfants se font à l'entrée de la maison.

Seules les personnes inscrites sur votre fiche de renseignements pourront venir chercher l'enfant.

- . **Le Début** : Il vous est demandé de ne pas être en retard afin que l'ambiance puisse être posée.

Si cela vous arrive, merci de nous en tenir informé. Les enfants s'inquiètent souvent de ne pas voir leurs camarades arriver.

Tant que l'enfant n'aura pas été conduit et confié à l'éducatrice il est sous l'entière responsabilité de la personne qui l'a accompagné même dans l'enceinte de la maison ou du jardin.

. **La Fin de l'Atelier** : D'autres activités seront proposées à d'autres parents et enfants après l'atelier (café des parents, cours de portage, cours particuliers, coaching, etc). Il vous est donc demandé, là encore, de venir à l'heure ou d'avertir en cas de retard. Dès qu'une personne dûment mandatée par les parents est venue chercher l'enfant, il est sous l'entière responsabilité de celle-ci même dans l'enceinte de la maison ou du jardin.

Contact en cas de retard (Isabelle) :

06.13.12.00.44

2 Restauration

Il pourra être proposé aux enfants ou demandé par eux : des ateliers cuisine (préparations de pâtisseries, d'en-cas, épluchages de fruits et légumes, cueillettes et dégustations au jardin de légumes, fruits, fleurs, aromates ...).

Merci d'indiquer les intolérances et les allergies de votre enfant sur la fiche afin que l'atelier puisse être adapté à celles-ci.

Pour les ateliers pâtisseries, ils s'effectueront dans la cuisine privée de la maison. En signant le présent règlement vous l'acceptez pleinement sans possibilité de plainte dans le cas de conséquences directes ou indirectes.

La cuisine respecte les règles d'hygiène et de sécurité de base.

3 Environnement

- Les ateliers auront lieu au domicile d'Isabelle BOIVIN dans une pièce dédiée et aménagée à cet effet + cuisine.
- Les enfants auront accès au jardin toute la durée de l'atelier et auront accès à une petite parcelle de terre qui leur sera réservée (dès que les travaux seront finalisés).
- Des animaux (chats, hamsters, lapins, etc) pourront être présents dans l'atelier.
- Les enfants de l'éducatrice seront parfois présents (nés en 2004 et 2006).
- 5 enfants maximum seront accueillis dans le même groupe.

4 Paiement et remboursement

Le montant de l'abonnement ou du stage est payé intégralement par les parents, leurs proches ou un de nos partenaires.

Il pourra être réglé en 10 fois maximum, sans frais, avec encaissement entre le 25 et le 05 de chaque mois (paiement d'avance des ateliers). Le montant du stage devra être finalisé lors du 1^{er} jour de stage sous peine de voir l'enfant refusé (des relances vous seront envoyées auparavant).

Un acompte sera réclamé pour la réservation des stages. Celui-ci permet de sécuriser votre place. Pour être sûr que le stage ou les ateliers puisse(nt) se faire, un nombre minimum de 3 enfants inscrits est requis. Sans quoi, l'acompte vous est remboursé. Vous êtes tenus au courant régulièrement et prévenus au maximum 15 jours avant la date prévue.

Les chèques sont établis à l'ordre de l'éducatrice : Isabelle BOIVIN, lors de l'inscription. **Possibilité de mettre en place un virement en plusieurs fois (nous consulter pour le mettre en place).**

Cette souscription ne donne pas droit à remboursement en cours de contrat sauf en cas d'impossibilité de la part de Mme BOIVIN de proposer la fréquence d'ateliers souscrits à long terme. Le remboursement sera proportionnel au temps non effectué par le/les enfant(s). Pour les absences, se référer à l'article 10 qui traite ce sujet.

Retards : pour tout retard récurrent, trop long ou non-prévenu. Vous serez facturés en conséquence de 20€/h si l'enfant était en groupe ou de 50€/h si l'enfant était en individuel. Toute heure démarrée est due. Prévenez-moi, je peux être compréhensive mais Isabelle a aussi une vie, d'autres activités ou clients après le temps consacré à votre enfant. Si la garde de votre enfant occasionne l'impossibilité pour Isabelle d'honorer son activité suivante. Le montant de celle-ci vous sera facturé en plus. Ceci n'est fait que pour éviter les abus. Nous espérons ne jamais avoir à y recourir !

5 Adaptation

Un entretien individuel de 30 mn avec les parents et l'enfant, avant l'inscription du/des enfant(s) aux ateliers, permettra de savoir si une orientation est à donner aux ateliers ou pas. Il donnera aussi la possibilité à l'enfant de se familiariser avec le lieu et l'Educatrice.

Les 3 premiers ateliers, les parents pourront rester le temps qu'il faut à leur enfant pour se sentir en sécurité. Il leur sera toutefois demandé de ne pas intervenir mais juste de rester présent et à disposition de l'enfant si celui-ci a du mal à se séparer d'eux.

6 Assurance

L'individuelle accident et la responsabilité civile sont demandées dans le cas où l'enfant se blesserait seul (80% des cas) et pour les sorties (stages). Vous devrez également prendre l'assurance extra-scolaire de votre choix ou vérifier que votre contrat d'assurance précise bien que votre enfant a une **responsabilité civile et individuelle accident** qui le couvre pendant ses **activités extra-scolaires**. Le certificat d'assurance doit être fourni lors de l'inscription. Il est OBLIGATOIRE.

7 Sécurité

— Sont interdits :

- les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables, etc)
- Les jouets imitant des armes (pistolets, couteaux, épées, etc)
- Les objets de valeur (bijoux, jouets de valeur) car les risques de perte ou de vol sont présents.

En cas de perte ou de vol, la responsabilité de la Structure ou de l'Educatrice ne pourra être engagée.

— Les *Ateliers* et *Stages* sont en lien direct avec la Vie quotidienne et visent à responsabiliser donc autonomiser l'enfant. Le risque de coupure est possible car certains objets cassent. Les enfants sont sensibilisés à ce risque dès le début du stage.

De plus, les petits projets et sorties (bricolage, couture, peinture, baignade, balade) que les enfants souhaiteront mettre en œuvre pourront inclure des outils de bricolage, de couture, etc. Ils seront encadrés par l'Educatrice.

- Les coupures seront nettoyées au Savon de Marseille.
- Les parents seront avertis de tous les petits bobos que les enfants auront subis ou se seront faits.
- Il est impératif de transmettre toute intolérance, allergie ou particularité de l'enfant même comportementale et donc de remplir la fiche sanitaire afin que tout soit fait pour adapter l'ambiance et la nourriture (ateliers goût).
- L'éducatrice, Isabelle BOIVIN, est titulaire des diplômes du BNPS (Brevet des Premiers Secours), CFAPSE (Certificat de Formation Aux Premiers Secours En Equipe), BAFA et CAP Petite Enfance.
Elle fut secouriste à la Croix Rouge en Région Parisienne pendant près de 7 ans, et travaille avec les enfants depuis un nombre incalculable d'années. Vos enfants sont donc en toute sécurité avec elle.

8 Règles d'hygiène

- Marquer le nom de votre enfant sur tous les vêtements, doudous, etc.
- Il est obligatoire que l'enfant ne porte plus de couche lors des ateliers (au moins pour le jour).

Dans le cas où l'enfant ne serait pas encore propre le jour, c'est qu'il n'est pas prêt à être vraiment séparé de ses parents ou d'un environnement véritablement maternel.

Isabelle étant seule pour 5 enfants, cette problématique ne sera pas gérable. Les ateliers parents-enfants seront alors plus adaptés.

- Prévoir également un sac avec tout le nécessaire, le tout marqué au nom de l'enfant.
- Les enfants malades (hors petit rhume), comme dans toutes les collectivités, ne pourront pas être accueillis.
- Nous respectons les règles d'hygiène de bases concernant la COVID-19 (aération, salle dédiée aux ateliers, port d'un masque transparent pour l'éducatrice, lavage régulier des mains, etc) mais le matériel ne peut être désinfecté à chaque fin d'atelier ou stage. En signant ce règlement vous l'acceptez pleinement sans pouvoir me tenir responsable d'une quelconque conséquence.
- Si l'enfant déclare une maladie ou un malaise dans la structure, nous le garderons dans un petit coin calme en attendant l'arrivée des parents ou des urgences que l'éducatrice contactera le plus rapidement possible en cas de nécessité.
Aucun médicament ne sera donné à l'enfant selon la réglementation en vigueur.
- Chaque enfant devra disposer de sa propre crème solaire (écran total, indice 50 ou adapté aux enfants). Si une fratrie peut partager la même crème (allergie, intolérance possible), un seul flacon sera nécessaire. Chaque flacon devra être au nom du/des enfants.

9 Règles pratiques

- Tous les vêtements, casquettes, doudous et sacs des enfants devront être marqués de leur nom et prénom.
- Les anniversaires des enfants (s'il y en a) se fêteront individuellement selon le rituel Montessorien. Il vous sera demandé de faire un gâteau pour l'occasion, à partager avec les autres en fin d'atelier.
- Vous serez tenus informés des sorties, activités, etc, directement, par email ou SMS. Certaines pouvant être décidées au dernier moment par les enfants (autour de la maison).
- Un cahier devra être fourni par les parents afin que l'éducatrice puisse y noter toutes les remarques et avancées individuelles de chaque enfant. Ce cahier permettra à l'enfant également d'y coller ou écrire ce qu'il a envie dedans. Il sera rangé dans le sac de votre enfant en fin d'atelier et devra être disponible pour l'atelier suivant.
- Un petit goûter vous sera proposé le dernier jour de l'année de chaque Atelier.
- Les parents seront priés de tenir Isabelle au courant de tout changement important dans l'environnement ou la famille de l'enfant (déménagement, divorce, décès d'un proche, maladie, etc). Cela pour mieux l'accompagner.
- Les enfants seront photographiés voire filmés. Des journalistes pourront être amenés à venir ainsi que des stagiaires. Merci de bien remplir la fiche de cession des Droits à l'Image. Si vous refusez, sachez que nous ferons le maximum pour qu'il ne soit pas reconnaissable mais il se peut qu'il soit pris en photo/filmé dans le cadre du groupe.

10 Absences

- Dans le cas exceptionnel où l'éducatrice serait absente plusieurs jours, la structure ne pourra pas assurer l'accueil des enfants. Le montant des ateliers non effectués vous sera donc remboursé. S'il s'agit d'une absence ponctuelle, il vous sera proposé dans la mesure du possible un autre créneau pour remplacer le cours mais ne sera pas remboursé.
- Dans le cas où l'enfant serait absent, aucun remboursement ne pourra être demandé. Il sera éventuellement proposé de rattraper l'atelier sur un autre temps si cela est possible.

11 Engagements

- Les pédagogies utilisées sont respectueuses de l'enfant et de son rythme d'apprentissage, cela sous-entend que les acquisitions d'un enfant à l'autre ne se feront pas toutes au même moment. Les enfants ne seront, en aucun cas, forcés à utiliser un matériel même si, dans le cas des enfants venant pour un soutien scolaire, ils seront invités à utiliser ceux qui pourraient les aider.
- Il est fortement recommandé aux parents de se sensibiliser à des outils de communication bienveillants afin que les acquisitions et l'ambiance des ateliers puissent trouver un lien continu dans la famille.

Des stages vous seront proposés pendant les vacances et au cours de l'année (Coaching, Faber & Mazlish, café des parents, accompagnement scolaire, communication, etc)

12 Conflit(s)

Si le(s) chèque(s) étai(en)t sans provision, ou en cas de conflit et d'impossibilité à trouver un accord, un huissier sera mandaté au frais du souscrivants.

Les enfants inscrits ne pourront plus suivre la fin du stage ou de l'abonnement aux ateliers, à partir de ce moment mais la somme totale restera due.

Si vous souhaitez rencontrer Isabelle,
Merci de prendre rendez-vous ou de vous adresser à elle après l'atelier.
Enregistrez ses coordonnées !

COUPON D'INSCRIPTION

à remettre obligatoirement à Isabelle BOIVIN :

Je soussignée Madame ----- mère/tutrice/responsable de l'enfant

Je soussigné Monsieur ----- père/tuteur/responsable de l'enfant

Certifions avoir pris connaissance du Règlement Intérieur des Ateliers et Stages d'Isabelle BOIVIN. Nous les acceptons et souhaitons que notre enfant soit accueilli :

- (1) En ateliers tous les de à pour la période
- (2) En stage du Au de à

Chaque Atelier dure 2h minimum, il est possible qu'il dure plus longtemps.

Heure supplémentaire* : . 20€/h en groupe
. 50€/h en cours particulier

*Facturée en cas de retard récurrent ou trop long après la fin de l'atelier ou du stage. (cf article 4 paiements et remboursements)

Nbre d'enfants	Nbre d'Ateliers souscrits à l'année	Tarif Unitaire	Tarif total
Réduction			
Total			

Payé en 1 fois le

Payé en x ... fois, tous les de chaque mois par chèques/prélèvements*

*pour les prélèvements en plusieurs fois, merci de me contacter afin que nous les mettions en place ensemble.

Le

Signature du père
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de la mère
Précédée de la mention « lu et approuvé »